



Aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'agriculture locale et durable, Leff Armor communauté a mis en place une nouvelle aide financière destinée aux jeunes agriculteurs qui débutent leur aventure professionnelle.

Depuis le 1er juillet 2023, les jeunes exploitants ayant obtenu une attestation de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur) seront éligibles à une aide de 2000 €. De plus, si vous optez pour une démarche en agriculture biologique, vous pourrez bénéficier d'un bonus supplémentaire de 1000 €. Cette initiative vise à soutenir et encourager la relève agricole tout en favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement et assurer la pérennité de notre agriculture locale.

Plus d'information sur cette aide,
service développement économique :
02-96-70-17-04
dev-eco@leffarmor.fr

Les maîtres d'ouvrage associés du Contrat Territorial Argoat-Trégor-Goëlo accompagnent les agriculteurs du territoire



Le CEDAPA, centre d'études pour un développement agricole plus autonome, accompagne les éleveurs de ruminants vers des systèmes herbagers et propose :

- des accompagnements individuels (1ère visite d'information, diagnostic MAEC HBV, diagnostic de faisabilité d'une évolution vers un système plus herbager...),
- des journées collectives sur la gestion du pâturage, ouvertes aux éleveurs du territoire.

Si vous êtes intéressé, contactez
Tyfenn OGEL
02-96-74-75-50
tyfenn.cedapa@orange.fr



Le GAB22, Groupement des Agriculteurs Biologistes des Côtes d'Armor, accompagne les agriculteurs du territoire dans le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en grandes cultures, élevage, maraîchage et arboriculture :

- Accompagnement individuel (désherbage mécanique, assolements, étude d'évolution de système, MAEC) ;
- Journées collectives techniques (portes ouvertes, groupes d'échanges, plateformes techniques) ;
- Formations techniques

N'hésitez pas à contacter
le GAB :
02-96-74-75-65
gab22@agrobio-bretagne.org

FLASH INFO AGRI

LEFFARMOR
communauté 

Printemps 2024



ZOOM

MAEC :
EXPLOITATION
BILAN
PERSPECTIVE

MILIEUX AQUATIQUES
BOCAGE
AIDE AUX JA
RUBRIQUE PARTENAIRES

#1

PAC 2023-2027 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Leff Armor communauté est porteuse et coordinatrice des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC) sur son territoire.

Un catalogue de MAEC a été ouvert pour cette nouvelle programmation 2023-2027 afin de permettre aux exploitations agricoles de maintenir ou mettre en place des pratiques agricoles combinant performance économique et environnementale.

Les MAEC sont des **contrats d'aide d'une durée de cinq ans**. Le paiement est attribué à l'hectare engagé, et payé annuellement de manière uniforme pendant les cinq ans de souscription. Il est variable selon la mesure et le cahier des charges souscrits.

Deux types de MAEC peuvent être engagés et dans certains cas, cumulés :

- **Mesures « Biodiversité »**, avec des engagements à la parcelle, dans les domaines de la gestion des parcours et des prairies, des zones humides, de l'eau ou encore de l'avifaune.
- **Mesures « Système »** avec des engagements à l'échelle de l'exploitation sur la réduction du travail du sol, la baisse de l'usage des produits phytosanitaires ou encore l'autonomie fourragère.

Il existe également des MAEC forfaitaires non surfaciques. Le montant d'aide versé dans le cadre de ces MAEC forfaitaires est défini à l'élément et non pas à la surface. Elles visent à accompagner les apiculteurs (MAEC API), la protection des races menacées (MAEC PRM) et à soutenir les agriculteurs qui diminueront de 30% l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) durant les 5 années d'engagement (MAEC Transition des pratiques – stratégie phytosanitaire) avec un montant d'aide total de 18 000€ pour chaque exploitation engagée.

BILAN GLOBAL DES ENGAGEMENTS 2023 (programmation 2023-2027)

Pour cette première année de souscription :

- Une enveloppe de 1,3 million € à verser aux exploitants de Leff Armor communauté engagés sur les mesures.
- Des mesures peuvent être engagées chaque année pour une durée de 5 ans, par exemple du 15 mai 2024 au 15 mai 2029.

33 exploitations agricoles
ayant souscrit une MAEC
en 2023

51 mesures
MAEC
souscrites

1 100 ha
de surfaces souscrites

60 090 m
de Linéaire bocage (ligneux)

1 321 000 €
à engager en 2023 pour 5 années

Milieux aquatiques



Contact :
Charles MAIGRE
technicien milieux aquatiques
06-40-81-12-13

Le technicien environnement du service environnement peut vous accompagner dans la réalisation de vos projets :

- Projets de passage sur cours d'eau
--> accompagnement technique et administratif ;
- Abreuvement des bovins en évitant la divagation au cours d'eau
--> pompe de prairie/pompe à nez, aménagement au cours d'eau, etc. ;
- Vérification des limites de zone humide par une expertise pédologique en cas de projet d'urbanisation
--> bâtiment d'élevage, fosse à lisier, etc. ;
- Tout type de conseils et accompagnements pour vos travaux en lien avec les cours d'eau, les zones humides...

Bocage



Le technicien bocage du service environnement peut vous accompagner dans la réalisation de vos projets :

Projets de plantations

Ce programme Breizh Bocage subventionné par la Région Bretagne, l'Europe, l'Agence de l'eau et le Conseil départemental comprend :

- La réalisation de talus et des préparations de sols ;
- La fourniture des plants et la plantation par entreprise forestière ;
- L'entretien des plantations pendant 4 ans ;
- Le suivi des plantations par le technicien bocage.

Les travaux sont entièrement réalisés par entreprises. Le reste à charge pour l'exploitant est inférieur à 1 € du mètre. Entre 5 et 10 kms de travaux sont réalisés annuellement sur la Communauté de communes.

Entretien et valorisation du bocage

Un accompagnement de l'entretien du bocage est possible : marquage de haies, réalisation de devis par entreprises de bûcheronnage, estimatif de productivité, organisation de chantier de broyage.

Cet accompagnement porte également sur la valorisation des haies par la filière bois/énergie. La vente de bois sous forme de plaquettes provenant de la gestion des haies bocagères permet de rentabiliser les chantiers d'entretien chez l'exploitant. Un partenariat existe avec la SCIC bocagénèse pour l'achat de plaquettes bocagères aux exploitants.



Engagement en MAEC d'entretien du bocage

Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques permettent aux exploitants agricoles de percevoir une aide, en échange d'un entretien du bocage raisonné (utilisation de tronçonneuse, abandon du lamier). L'aide est de 4 € / mètre sur les 5 ans du contrat. Cette aide a été calculée pour couvrir (en partie ou en totalité) les frais de réalisation de cet entretien par entreprise.

Contact :
Julien LE NAGARD
technicien bocage
06-87-99-51-48



CONTACT

Pour plus de renseignements sur les cahiers des charges des MAEC, veuillez consulter la plaquette jointe au courrier et contacter Arthur PHILIPPE BOIVIN, chargé de mission agricole à Leff Armor communauté au 06-07-62-37-74 pour toute information et contractualisation.

Les indemnités sur l'engagement dans les MAEC n'étant pas négligeables pour votre exploitation, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de lui. Il vous renseignera et vous accompagnera dans le montage et le suivi de votre contrat MAEC.



Continuité dans l'engagement des mesures sur 2024



Les cahiers des charges et les montants d'aides sont valables pour toute la durée de la programmation 2023-2027. Vous pouvez engager ou renouveler un contrat MAEC chaque année durant cette période.



La demande doit être adressée lors de la déclaration PAC au 15 mai.

Tout dossier engagement MAEC nécessite la réalisation d'un diagnostic agro-écologique d'exploitation. Le diagnostic pourra être réalisé par Leff Armor communauté ou un prestataire agréé.